

# Isolation et Protection solaire



Primes économies d'énergie pour la mise en place de protections solaires en toiture ou en façade permettant la réduction des apports solaires dans les logements (dit «résidentiel») et bâtiments (locaux des secteurs **tertiaire** et **industriel**). Primes valables du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

## Résidentiel

Catégorie	Résidentiel	Résidentiel « coup de pouce »
Mise en place d'une toiture ou d'éléments de toiture permettant la réduction des apports solaires	20€ / m <sup>2</sup> de toiture posée	30€ / m <sup>2</sup> de toiture posée
Protection solaire des façades pour les logements < à 600m d'altitude (bardage ventilé, pare-soleil verticaux)	20€ / m <sup>2</sup> de protection posée	30€ / m <sup>2</sup> de protection posée
<b>Pack isolation</b> : pose d'une toiture performante ou une surtoiture associée à la pose d'un isolant		
Pack protection solaire de la toiture et isolation des combles aménagés	40€ / m <sup>2</sup> de complexe posé	50€ / m <sup>2</sup> de complexe posé
Pack protection solaire de la toiture et des combles perdus	33€ / m <sup>2</sup> de complexe posé	45€ / m <sup>2</sup> de complexe posé

## Tertiaire et Industrie

Catégorie	Tertiaire	Industrie
Mise en place d'un doublage isolant (complexe ou ossature) sur les murs en façade ou en pignon pour les locaux > à 600m d'altitude	10€ / m <sup>2</sup> d'isolant posé	10€ / m <sup>2</sup> d'isolant posé
Mise en place d'une toiture ou d'éléments de toiture permettant la réduction des apports solaires	20€ / m <sup>2</sup> de toiture posée	Pas de prime



La Prime économies d'énergie est soumise à conditions. Pour en bénéficier, rapprochez-vous de nos [partenaires Agir Plus d'EDF](#) dont vous trouverez la liste sur le site [reunion.edf.fr](http://reunion.edf.fr)